



L'Arménie et Byzance Histoire et culture

Éditions de la Sorbonne

L'attitude du patriarcat œcuménique envers les Arméniens des pays roumains (fin XIV^e siècle - début XVI^e siècle)

Petre Ş. Năsturel

DOI : 10.4000/books.pSORbonne.1810
Éditeur : Éditions de la Sorbonne
Lieu d'édition : Éditions de la Sorbonne
Année d'édition : 1996
Date de mise en ligne : 30 octobre 2015
Collection : Byzantina Sorbonensia
ISBN électronique : 9782859448240



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

NĂSTUREL, Petre Ş. *L'attitude du patriarcat œcuménique envers les Arméniens des pays roumains (fin XIV^e siècle - début XVI^e siècle)* In : *L'Arménie et Byzance : Histoire et culture* [en ligne]. Paris : Éditions de la Sorbonne, 1996 (généré le 09 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psORbonne/1810>>. ISBN : 9782859448240. DOI : 10.4000/books.pSORbonne.1810.

Ce document a été généré automatiquement le 9 mai 2019. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

L'attitude du patriarcat œcuménique envers les Arméniens des pays roumains (fin XIV^e siècle - début XVI^e siècle)

Petre Ş. Năsturel

À la mémoire de deux savants arméniens de
Roumanie qui m'honorèrent de leur amitié, Aram
Frenkian et Hagop Dj. Sirouni.

- 1 La présence arménienne dans les Pays roumains (Valachie, Moldavie, Transylvanie) est vieille de plusieurs siècles. On assure même qu'au XI^e siècle déjà, des réfugiés d'Ani s'établirent au nord du Danube et que d'autres vagues auraient suivi, en 1239 notamment, puis après 1313 et au lendemain de 1342¹. Nous n'avons pas compétence pour nous prononcer. Mais une chose est certaine, c'est qu'en Moldavie, plus exactement à Cetatea Albă (Asprokastron, Akkerman), à l'embouchure du Dniester, on a retrouvé des monnaies des rois arméniens de la fin du XIII^e s.². Les documents des notaires de Kilia, aux bouches du Danube, mentionnent également des gens de cette nation : en 1369, on sait que certains notaires instrumentaient même en couman, c'est-à-dire en arménien kiptchak³. Nombre de ces Arméniens des territoires roumains venaient de Caffa et de Crimée, mais aussi du sud de la Pologne, de Galicie, de Podolie, de Kiev, comme aussi des Balkans. Les villes moldaves comptaient de nombreuses et riches colonies arméniennes qui disposaient de leur propre administration communale, parallèle à la roumaine, et qui s'enorgueillissaient de leurs églises et de leurs monastères, où l'on célébrait selon le rite et la langue liturgique propres aux Hayk⁴. La Roumanie connaît des toponymes conservant encore de nos jours le souvenir de présences arméniennes jusque dans les campagnes (Armenis, Ormenis, Armeni, Armeneşti, etc.)⁵.
- 2 Des Arméniens passèrent à l'Orthodoxie en se roumanisant mais ils furent une minorité. Plus d'un accéda de la sorte aux plus hautes fonctions de l'État. Un prince moldave, Ioan Armeanul (Jean l'Arménien) (1572-1574), était le fils d'une Arménienne. On le connaît plus

souvent sous l'épithète de Ion Vodă cel Cumplit ou cel Viteaz, le voévode Jean le Terrible ou le Vaillant. Il périt d'une mort cruelle en combattant intrépidement les Ottomans⁶. De même, des contingents arméniens avaient lutté contre les Turcs un siècle plus tôt dans les rangs des armées d'Étienne le Grand de Moldavie⁷. Certains Arméniens de Roumanie, même devenus orthodoxes, continuèrent de porter des noms caractéristiques. Ainsi Mouratis, Mourad, dans une inscription funéraire grecque d'Ițcani-Suceava, datant de 1510, est le père d'un certain Manuel. Une autre inscription, slavonne celle-là, de la même église et de la même année, apposée pour son fils Georges, l'appelle Mouratko, et sa femme a nom Nastasia (Anastasie)⁸. Un grand boyard moldave, exécuté pour trahison en 1548, le hatman Pierre Vartikovitch, c'est-à-dire le fils de Vartik, était d'origine arménienne. Le prouvaient symboliquement les roses décorant sa pierre tombale : *vard* signifie « rose » en arménien⁹.

- 3 Sur le plan ecclésiastique, les Arméniens demeurés fidèles aux traditions religieuses de leur nation, étaient soumis à la juridiction directe de l'archevêque arménien de Lwow (Lov en arménien, Liov en roumain, Léontopolis, Lemberg), en Galicie polonaise (Ruthénie). Ce prélat avait également autorité sur les communautés arméniennes des Pays roumains, y compris sur celles établies sur la rive droite du Danube inférieur¹⁰.
- 4 Les Arméniens des Pays roumains étaient principalement des marchands et des artisans. Leur rôle dans le commerce de la Pologne et de la Moldavie avec le monde pontique et balkanique (y compris Constantinople) est suffisamment connu. Mais on est encore assez mal renseigné sur l'histoire de l'Église arménienne de Galicie (Ruthénie) et de Moldavie et Valachie. Nous nous appuyons surtout sur les recherches du Père Gr. Petrowicz.
- 5 Ce savant s'occupe tour à tour de deux archevêques de Lwow. L'un a nom Grégoire, qui occupa le siège de Lwow de 1361 à 1380, quand il mourut. Il eut l'appui du roi Casimir le Grand de Pologne. Le second est Jean Nasredinian, sacré à Sis en Cilicie, le 25 mars 1380, par le catholicos Constantin V qui décéda peu avant le 15 août. Mais Jean ne put monter sur son siège archiépiscopal, qu'occupait un compétiteur appelé Grégoire¹¹. Selon la bulle même dudit catholicos, le diocèse de Lwow comprenait la ville de ce nom, Serat, Sečov (respectivement Siret et Suceava en Moldavie), Kamenitz (Kamenica, Kamenetz-Podolsk), Lutz, Vladimir, Mankerman (nom tataro-arménien de Kiev)¹², Bydin (Vidin, sur la rive bulgare du Danube), Eghisală (que j'identifie à Enisala, en Dobroudja roumaine, près de Babadag)¹³ et la *Terra dei Vlachi*, expression qui peut désigner ici la Moldavie et la Valachie, considérées ensemble ou séparément.
- 6 Les rivalités qui mettaient aux prises Polonais, Lithuaniens et Hongrois facilitèrent le maintien de l'usurpateur Grégoire à la tête de ce vaste diocèse, même si le successeur du catholicos Constantin V, à savoir Théodore II, se prononça à son tour en faveur de Jean Nasredinian. En mai 1389, l'archevêque Jean se rendit à Galata, en tant que délégué du catholicos et bénit à cette occasion la pose de la première pierre de l'église Saint-Grégoire l'Illuminateur¹⁴. Il visita à cette occasion Constantinople et fut reçu par le patriarche œcuménique Antoine IV¹⁵. Une charte de 1401 du prince de Moldavie Alexandre le Bon nous informe que l'archevêque Jean obtint alors des lettres de recommandation du chef suprême de l'Église byzantine¹⁶. Sans doute étaient-elles adressées au roi de Pologne, au grand-prince de Lithuanie et au prince orthodoxe de Moldavie. Mais Jean Nasredinian ne parvint pas pour autant à recouvrer tout son diocèse. Vers 1390-92 cependant, Vitold, le grand-prince de Lithuanie, le confirma comme pasteur des paroisses arméniennes constituées à travers sa principauté¹⁷. Ainsi, en 1398, un riche marchand de Kamenez, Sinan Kutlubej, édifia une église qui relevait de l'archevêque Jean du Pays des Russi et des

Olacchi, c'est-à-dire des Russes (*i. e.* Ruthènes) et des Valaques, des Roumains¹⁸. Mais le chef spirituel des Arméniens dut languir plusieurs années encore avant de reprendre en mains ses ouailles de Moldavie. Le prince Alexandre le Bon qui régnait sur le pays depuis 1400, était le vassal précisément de Vitold de Lithuanie. Or le 30 juin 1401, Alexandre délivra une charte à l'évêque arménien Ohanès, lequel est Jean Nasredinian en personne, ainsi que l'a établi récemment Stefan Gorovei¹⁹. L'acte (un original) expose comment Jean était venu trouver à Suceava, la capitale moldave, ledit voévode Alexandre, muni de lettres sincères (« vraies », « véridiques ») émanant du patriarche œcuménique Antoine et recommandé par « notre seigneur le grand-knèze Vitovt ». Donnant suite à la requête du prélat arménien, le prince roumain décida alors de le reconnaître et introniser à Suceava même, lui soumettant au spirituel toutes les églises des Arméniens de son pays et leurs « popes » (prêtres). Il lui fit déposer le serment de les organiser conformément au rite et à la discipline de l'Église arménienne. Nous noterons encore qu'Alexandre déclare que Jean s'est présenté à lui muni de lettres du patriarche de Constantinople « parce que leur patriarche arménien, nous ne l'avons pas encore connu²⁰ » : l'expression, plutôt gauche, doit signifier que jusqu'alors la Moldavie n'avait pas entretenu de rapports avec le catholicos de Sis, en Asie mineure.

- 7 Le document dont nous venons de faire état prouve bien que les communautés arméniennes de Moldavie étaient alors désorganisées ; la cause nous semble en avoir été la longue rivalité opposant Jean Nasredinian et l'usurpateur Grégoire.
- 8 Mais cette compétition entre les deux hiérarques continua. En 1407, Jean s'en alla trouver le nouveau catholicos Jacob III qui venait d'accéder au trône de Cilicie l'année précédente. Le pontife lui octroya alors une bulle, le 26 juin 1409, adressée aux Arméniens de *Rus* et de *Valacchia*. Elle énumère une fois de plus les mêmes villes ruthènes et roumaines que les documents de la fin du XIV^e siècle. Le catholicos ne mentionne pas expressément l'archevêque usurpateur. Mais son existence et son activité le sont par allusion, là où Jacob rappelle aux Arméniens que Jean est leur évêque, à l'exclusion de tout autre²¹.
- 9 Jean Nasredinian décéda vers 1415. Son rival vivait encore en 1420. Il semble avoir été finalement accepté comme successeur de Jean à la tête de l'éparchie arménienne de Pologne et de Moldavie. En effet, en 1446, l'archevêque de Lwow Avedik le mentionne comme son prédécesseur²². Ce n'est qu'au début du XVI^e siècle que l'évêché arménien de Suceava sera distinct de l'archevêché de Lwow. Siméon, attesté en 1506, en fut le premier titulaire²³.
- 10 Pour en revenir à Alexandre le Bon, à sa charte de 1401 et à la reconnaissance de Jean Nasredinian, il est intéressant de rappeler qu'à cette date, le patriarche de Constantinople Antoine IV n'était plus de ce monde depuis le mois de mai 1397. Après le pontificat de trois mois de Calliste II Xanthopoulos, Mathieu I^{er} avait pris les rênes de l'Église byzantine en novembre 1397 et c'est lui qui était toujours sur le trône patriarcal à la date où Alexandre de Moldavie reconnut Jean Nasredinian²⁴. En juillet 1401, le long conflit qui opposait le Patriarcat œcuménique et l'Église moldave allait s'achever au mieux des intérêts roumains. Jusqu'alors les prédécesseurs d'Alexandre sur le trône de Moldavie n'avaient pu tenir compte des lettres d'Antoine IV en faveur du prélat arménien, ni de son vivant ni même après sa mort, à cause du différend politique et religieux, ou plus exactement canonique, séparant Constantinople et Moldaves, et cela depuis les années 1380 ; même si Antoine avait levé en 1395 l'excommunication qui pesait sur les fidèles, à l'exception du prince, en confiant l'administration de l'Église moldave au protopope roumain Pierre²⁵.

- 11 Quant au geste d'Antoine IV en 1389 en faveur du prélat arménien Jean Nasredinian, il y a là évidemment la preuve tangible d'une attitude amicale à l'endroit du catholicos arménien de Cilicie. Sans doute Antoine espérait-il contrecarrer de la sorte l'influence latine sur les Arméniens de la Ruthénie polonaise et de la Moldavie, espérant qu'un jour l'Église arménienne réaliserait l'union avec Constantinople et non avec Rome. En outre, si les Arméniens de Cilicie d'une part, et Constantinople de l'autre, avaient à lutter ou à résister aux Turcs, les Arméniens de Galicie (Ruthénie) étaient en butte aux déprédations des Tatars qui réduisaient leurs prisonniers en esclavage. Or Turcs et Tatars étaient musulmans, et donc ennemis des chrétiens, Grecs et Arméniens.

- 12 Voici plusieurs années déjà, notre collègue Matei Cazacu nous a signalé, à travers N. Iorga, une persécution des Arméniens par les Roumains²⁶. L'information se lit dans la longue lettre que le patriarche de Constantinople Maxime III adressa, en janvier 1480, au doge Jean Mocenigo²⁷. La démarche du pontife visait à obtenir sa protection pour les églises grecques des possessions vénitiennes, que les Latins soumettaient à des vexations contraires à l'esprit même du christianisme. Ce qui intéresse ici notre sujet c'est que, lorsque le patriarche requiert et justifie pour ses ouailles le droit à la liberté religieuse, il invoque l'attitude même du Grand Seigneur - Mahomet II - en faveur des Arméniens de la Grande Valachie dont le prince les persécutait pour les amener à se convertir à la foi orthodoxe. Le sultan écrivit donc au prince roumain pour lui faire remontrance en lui rappelant que la loi de Dieu était contraire à la violence et pour lui demander par son intervention de faire cesser cette persécution : le terme figure en toutes lettres - διωγμός - dans la lettre patriarcale adressée à Mocenigo. Maxime précise encore que les Arméniens de Valachie avaient traversé cette épreuve l'année précédente (πέρυσι), c'est-à-dire en 1479. La chronologie nous permet d'imputer cette tribulation des Arméniens de Valachie au prince Basarab le Jeune²⁸. Créature des Turcs, il obtempéra à la semonce de Mahomet II. Le nombre d'Arméniens qui pouvaient vivre alors dans la riche principauté danubienne est inconnu. Mais l'attestation qu'ils avaient traversé une persécution religieuse (inconnue de l'historiographie roumaine) dénote de toute évidence l'existence d'une minorité assez importante et sans doute suffisamment puissante pour être parvenue à porter ses doléances au pied du trône du sultan. Son rôle économique devait donc être appréciable en Valachie.
- 13 L'attitude de Maxime III de Constantinople ne signifie pas nécessairement qu'il condamnait dans son cœur cette persécution de chrétiens hétérodoxes. En tant que chef suprême de l'Orthodoxie, la conversion, fût-elle forcée, d'un groupe dissident n'était certes pas pour lui déplaire. Mais elle lui fournissait en l'occurrence un argument idéal pour plaider avec plus de véhémence auprès des Vénitiens la cause de ses propres fidèles exposés à des tourments et à des chicanes de la part d'autres chrétiens, les Latins²⁹. On ne perdra pas non plus de vue que Maxime se devait de tenir compte du fait que Mahomet II, qui avait rétabli en 1454 le patriarcat œcuménique, avait créé aussi, en 1461, un patriarcat arménien avec résidence à Constantinople, devenue Istanbul, lequel avait juridiction sur tous les chrétiens orientaux non orthodoxes de son empire³⁰. On peut penser qu'à l'époque, les deux patriarches, le grec et l'arménien, collaboraient dans une certaine mesure, en se gardant bien de tout affrontement, afin de sauver dans l'intérêt des chrétiens ce que l'on pouvait encore préserver de la griffe ottomane.

- 14 Mahomet II une fois mort (1481) et sous le règne de son fils Bayazid II, le second successeur de Maxime III, le patriarche Niphon II, se livra au prosélytisme au détriment des Arméniens de Turquie. Comme il occupa le trône œcuménique de 1486 à 1488, puis derechef en 1497-1498³¹, c'est au cours de ces années-là que, selon sa *Vita* (réécrite en grec au XVIII^e s.), il aurait ramené à l'Orthodoxie plusieurs milliers d'hétérodoxes latins et arméniens. De même des Juifs et des « Scythes » reçurent le baptême de ses mains³². On parle aussi de l'épouse d'un Turc, guérie par les prières de Niphon³³.
- 15 Quelques années plus tard, sous le patriarcat de Théolepte I^{er} (1513-1522), le trône de Valachie se trouve être occupé par le fils spirituel du défunt patriarche Niphon, le prince Neagoe Basarab (1512-1521), le plus grand peut-être des bienfaiteurs roumains de l'Orthodoxie valaque, grecque et sud-slave. Or dans les années 1517 et suivantes, Neagoe commanda à un haut dignitaire de la Grande Église, autrement dit du Patriarcat œcuménique, la rédaction d'un recueil d'*Enseignements* destinés à la formation spirituelle et politique de son jeune fils et futur successeur Théodose. C'est ainsi que le grand rhéteur du Patriarcat, Manuel de Corinthe, écrivit en grec la seconde des deux parties de ce *Miroir du Prince*, laquelle fut aussitôt traduite en slave à la cour princière de Valachie³⁴. Or il s'y trouve un long passage qui, à notre avis, dévoile quel était alors l'état d'esprit de l'entourage de Théolepte I^{er} à l'égard des Arméniens. L'une de ces exhortations renferme un vibrant appel à ne pas céder aux propos mensongers et blasphématoires des hérétiques « qui se refusent à croire que Dieu est descendu sur terre et que, étant Dieu, il s'est fait aussi Homme parfait, mais prétendent qu'il n'est pas devenu Homme véritablement, mais en a pris seulement l'apparence³⁵. »
- 16 A ce passage font suite dans la source en question deux pages dont l'envolée théologique et la beauté spirituelle et littéraire sont empruntées à une homélie d'Ephrem d'Antioche sur la Transfiguration du Christ³⁶. Leur teneur en fait en quelque sorte - c'est du moins notre sentiment - une sorte de catéchisme vivant valable aussi bien pour les orthodoxes que pour les catholiques. On a là en effet un exposé des marques mêmes de la Divinité et de l'Humanité du Fils, du Logos Incarné, mises en parallèle l'une après l'autre avec un enthousiasme communicatif en la foi dans le Théanthrope. Nous y voyons la condamnation par Manuel de Corinthe (qui occupait une position officielle au Patriarcat) des dogmes monophysites. Une condamnation implicite, car Manuel ne désigne pas de leurs appellations ethniques les chrétiens hétérodoxes niant en Jésus-Christ les deux natures, l'humaine et la divine, pour admettre seulement que la première avait été absorbée en la Divinité.
- 17 Ces chrétiens - hétérodoxes pour l'Orthodoxie grecque et latine aussi -étaient nombreux à travers l'Empire ottoman, à commencer par les Arméniens et les Syriens jacobites. Juridiquement, ils dépendaient les uns comme les autres du Patriarche arménien institué à Constantinople même par le Conquérant³⁷.
- 18 On peut se demander ce que vise dans les *Enseignements* destinés au prince héritier Théodose cette longue diatribe. Certes, il y avait alors des Arméniens en Valachie, mais sans doute en fort petit nombre. Et, détail à relever pour ce qu'il suggère, les deux plus belles églises érigées en Valachie au début du XVI^e siècle, accusent, dans leur modénature et surtout dans leur plastique décorative, de nombreux éléments qui renvoient à l'art turc et arménien³⁸. C'est donc que l'aspect esthétique des églises monastiques de Dealu

(1499-1501) et d'Arges (1517) - cette dernière consacrée par le patriarche Théolepte en personne - n'était pas forcément mis en corrélation avec le dogme. Et c'est bien pourquoi nous n'hésitons pas à considérer que Manuel de Corinthe qui composa à Constantinople l'essentiel³⁹ du livre II des *Enseignements* était préoccupé non tant par l'existence de chrétiens dissidents en Valachie, que par leur présence dans la capitale de l'ex-Empire byzantin orthodoxe, devenu ottoman depuis trois quarts de siècle, et qui était aussi le siège du Patriarcat œcuménique. Grand rhéteur, c'est-à-dire prédicateur en titre de la Grande Église, Manuel détenait cette charge depuis 1482, donc déjà sous le patriarche Niphon II⁴⁰. L'une de ses obligations d'état devait être de convertir par la parole les non-orthodoxes de Constantinople qui pouvaient l'entendre. La glorification même du Dieu-Homme dans la foulée de l'homélie du patriarche Ephrem d'Antioche (527-545), adversaire convaincu du monophysisme, n'a de raison d'être sous sa plume que si, contrairement à l'opinion admise en général en Roumanie, on refuse, avec L. Vranoussis et nous-même, au prince Neagoe Basarab la paternité matérielle de l'œuvre destinée à l'éducation de son fils, pour se limiter à le considérer comme le commanditaire de Manuel de Corinthe⁴¹.

- 19 Notre bref commentaire suggère aussi que sous Théolepte I^{er}, le Patriarcat constantinopolitain continuait le prosélytisme repris déjà par Niphon II envers les Arméniens et autres chrétiens non chalcédoniens, pour nous exprimer selon une formulation moderne. Cette attitude est d'autant plus normale que Niphon fut canonisé officiellement par Théolepte à la demande instante du prince Neagoe Basarab de Valachie⁴², dont précisément le père, Basarab le Jeune, avait persécuté les Arméniens de son pays en 1479.

- 20 En guise de conclusion à notre communication, nous ferons observer que l'hostilité du Patriarcat grec de Constantinople à l'égard des Arméniens gagna à la longue les Valaques et aussi les Moldaves⁴³. Dans les années 1551-1552, on assista, en Moldavie à une violente persécution en règle des Arméniens établis dans le pays. Leurs églises furent détruites et eux, on les rebaptisa de force, pour en faire des orthodoxes. Les récalcitrants n'eurent d'autre solution que la fuite en Pologne, en Turquie ou ailleurs⁴⁴. Mais cette violence, qui s'exerça aussi à l'encontre des protestants, fut de courte durée. Petit à petit, églises arméniennes et temples luthériens de Moldavie se relevèrent de leurs ruines. A cet égard, l'intervention du roi de Pologne s'avéra décisive⁴⁵. La cause de cette courte mais dure persécution fut le scandale causé dans le pays par le passage du prédécesseur de ștefăniță, son frère Iliăș, à l'islam, décision qui lui coûta le trône. Un besoin d'expiation et de purification spirituelle de la nation moldave orthodoxe se faisait donc sentir. Les Arméniens et autres hétérodoxes en firent les frais, mesure totalement inaccoutumée dans la mentalité du peuple roumain. Mais ce sont là des questions qui sortent de la chronologie proprement dite de notre communication. Aussi, les laisserons-nous de côté⁴⁶.

ANNEXES

ANNEXE

**TRADUCTION DE LA CHARTE OCTROYEE A L'EVEQUE ARMENIEN
OHANES PAR LE PRINCE ALEXANDRE DE MOLDAVIE (1401)**

† Par la grâce de Dieu, Nous Alexandre voévode, prince du Pays Moldave, et mon frère Bogdan faisons assavoir par notre présente lettre à tous les bons seigneurs qui regardent cette lettre ou l'entendent [*lire*] que ce véritable évêque arménien (*vormanskyi*) Oganès est venu chez nous, à notre trône moldave, et s'est présenté à nous avec des lettres authentiques du patriarche du monde entier (= *œcuménique*) Antoine de Constantinople, parce que leur patriarche arménien nous ne l'avons pas encore connu, afin d'être élevé à cet évêché, avec l'appui de notre sire, le grand knèze Vitovt (= *Vitold*). De même, il a juré à Notre Seigneurie de recevoir et d'établir toute la règle ecclésiastique. Ainsi, Nous, nous avons donné à l'évêque arménien Oganès, les églises arméniennes et leurs popes. Dans tout notre pays, il aura autorité sur les Arméniens, selon son droit épiscopal. Ensuite, Nous lui avons donné un siège (*une résidence*) à Suceava, dans notre cité. Qui d'entre [vous] Arméniens l'honorera, ce sera comme si vous le faisiez envers nous-même dans notre Pays de Moldavie ; qui ne lui obéira pas, Nous le punirons par son bras. Et à cela [*est engagée*] ma foi, celle du sus-dit Alexandre voévode, et la foi du frère de Ma Seigneurie Bogdan, et la foi de tous les boyards moldaves, grands et petits. A été écrit à Suceava sous notre sceau, en l'an 6909 (= 1401), le 30 juillet, de la main de Bratei⁴⁷.

(*Sceau pendant sur cordonnets rouge et vert, avec pour légende :*)

† Sceau de Io (= *Jean*) Alexandre voévode, prince du Pays moldave.

Traduction d'après le texte slave édité par P. P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 45 et sa traduction roumaine, p. 46, avec planche en regard de la p. 46.

NOTES

1. Brève bibliographie : Gr. GOILAV, Bisericile armene de prin Țările Române, *Revista pentru istorie, arheologie și filologie*, Bucarest, MI/1, 1911, p. 99-112 ; XII/2, 1911, p. 457-466 et XIII, 1912, p. 154-167 (avec des photographies d'églises) ; Fr. Macler, Rapport sur une mission scientifique en Roumanie (juin-août 1927), *REArm*. XI/1, 1930, p. 1-80 et 31 photographies (églises, manuscrits, objets d'art religieux) ; C. C. GIURESCU, *Tîrguri sau orase și cetăți moldovene din secolul al X-lea pînă la mijlocul secolului al XVI-lea*, Bucarest 1967, p. 88-92 (voir aussi index s.v. *Armeni*). Voir la revue *Ani* consacrée à la culture arménienne en Roumanie (sous la direction de H. Dj. SIROUNI et N. IORGA), de 1935 à 1943. Pour les manuscrits arméniens écrits ou apportés (de Caffa, Sougdaïa, etc.) en Roumanie, voir l'art, cité de Fr. MACLER (et d'autres de ses travaux aussi) et le livre de Sylvia AGEMIAN, *Manuscrite miniale armene in colecții din România*, Bucarest 1982, 30 p. et 30 pl. en couleur.

Voir aussi S. SELIAN, Un manuscrit inedit si o controversă istorică, *Revista istorică*, s.n., 4/5-6, Bucarest, 1993, p. 561-571.

2. GIURESCU, *Tîrguri*, cité note précédente, p. 204, d'après les fouilles de Gr. AVAKIAN.

3. M. BALARD, Notes sur les ports du Bas-Danube au XIV^e siècle, *Südost-Forschungen* XXXVIII, 1979, p. 10-11

4. Voir par ex. les travaux cités de Goilav, Macler, Giurescu et la revue *Ani*. Deux monastères à Suceava : Zamca et aussi celui de Hagigadar (la Sainte-Croix) à une bonne distance de la ville. Quelques églises en Valachie (Bucarest, Focșani, etc.) et en Transylvanie.

5. Vl. BĂNĂȚEANU, Armenii în toponimia românească și toponimice românești de origine armeană, *Studii și cercetări lingvistice*, Bucarest 1960, fasc. 2. Précieux aussi le recueil posthume de V. BOGREA, *Pagini istorico-filologice*, Cluj 1971, *passim*, notamment p. 332-353, 423-425, etc. Ajouter à cela I. IORDAN, *Toponimia românească*, Bucarest 1963, p. 253, 267, 345.

6. St. S. GOROVEI, *Mușatinii*, Bucarest 1976, p. 119-120 notamment.

7. GIURESCU, *Tîrguri*, p. 157 (témoignage de l'*Historia Turchesca* de Donado da Lezze).

8. E. KOZAK, *Die Inschriften aus der Bukovina. I. Steininschriften*, Vienne 1903, p. 148-150 (à noter que Manuel Mouratis est qualifié de *Rhomaïos*, c'est-à-dire ici de grec orthodoxe, ce qui justifie son ensevelissement dans une église moldave). Il faut espérer que le tome 2 de l'ouvrage capital de Kozak (consacré aux inscriptions sur métal et sur les broderies religieuses) - que la Bibliothèque de l'Académie roumaine n'acquies malheureusement pas quand il lui fut proposé il y a une trentaine d'années - réapparaîtra un jour, car il renfermait certainement des inscriptions perdues du fait des deux guerres mondiales et des déprédations qui s'ensuivirent.

9. Sur ce boyard et son père, le notaire Vartic : N. STOICESCU, *Dicționar al marilor dregători din Tara Românească și Moldova. Sec. XIV-XVII*, Bucarest 1971, p. 334-335 : Iorga tient le père de Pierre pour arménien, mais le généalogiste roumain Sever de Zotta en doutait. Les roses dénotent en tout cas la tradition d'une famille médiatisée ; sur le mot *vard*, « rose », en tant qu'étymon de ce patronyme voir BOGREA, *Pagini*, cité *supra* n. 5, p. 424 (*vartic* en est le diminutif). Le regretté Anton Balotă nous a autrefois signalé le fait en se fondant sur la pierre funéraire de ce haut dignitaire telle que la décrit une poésie populaire, dite « ballade de Vartic » : A. BALOTĂ, *Funcțiunea socială a cîntecului bătrînesc. Balada de curte - un străvechi gen literar românesc*, *Limbă și literatură* 20, Bucarest, 1969, p. 169-170 et *passim*.

10. Gr. PETROWICZ, L'organisation juridique des Arméniens sous les monarques polonais, *REArm*. N. S. 4, 1967, p. 332 et, du même, I primi due arcivescovi armeni di Leopoli, *Orientalia Christiana Periodica* 33, 1967, p. 89-129.

11. ID., I primi, cité note précédente, *passim*.

12. *Ibid.*, p. 112 et 116. Sur le nom petchéno-couman de Menkerman (Kiev) à ne pas confondre avec Akkerman (Cetatea Albă) à l'embouchure du Dniester, voir GIURESCU, *Tîrguri*, p. 200 : Mankerman signifierait « la grande cité, la grande forteresse », à la différence d'Akkerman, « la cité blanche, la forteresse blanche ».

13. PETROWICZ, L'organisation juridique, cité *supra* n. 10, p. 112. Sur la forteresse de Enisala, plantée sur un éperon rocheux, voir par ex. R. St. CIOBANU, Cetatea Enisala, *Buletinul Monumentelor istorice*, Bucarest, 1, 1971, p. 21-30 (avec des photos) ou A. RĂDULESCU et I. BITOLIAN, *Istoria Românilor dintre Dunăre și mare. Dobrogea*, Bucarest 1979, p. 181-185, avec une photographie parmi les planches non numérotées insérées entre les p. 192 et 193. Voir aussi I. BARNEA et St. ȘTEFĂNESCU, *Bizantini, Români și Bulgari la Dunărea de Jos*, Bucarest 1971, p. 379-385 (dont un plan et deux photos). La pittoresque petite ville de Babadag abrite encore des monuments turcs (mosquée, tombeau d'Ali-gazi pacha) et une église arménienne consacrée à la Vierge : celle-ci pourrait être la continuatrice de celle autour de laquelle vivait au XIV^e s. la communauté arménienne d'Enisala. Sous sa forme actuelle, elle remonterait au XVII^e s. : N. STOICESCU, *Bibliografia localităților și monumentelor feudale din România. I : Țara Rom*, Craiova 1970, p. 42.

14. PETROWICZ, I primi, p. 117. L'église Saint-Grégoire l'Illuminateur ne figure pas dans le livre de R. JANIN, *Le siège de Constantinople et le Patriarcat œcuménique. III : Les églises et les monastères*, Paris 1953, non plus que dans sa *Constantinople byzantine. Développement urbain et répertoire topographique*, 2^e éd, Paris 1964, dont le chap. XV, consacré au peuplement de la ville, ignore l'élément arménien (aux p. 250-253, pour Péra-Galata, il n'est question que des Génois).
15. PETROWICZ, I primi, p. 117. Le premier pontificat d'Antoine IV commença le 12 janvier 1389 et prit fin en août 1390 : V. GRUMEL, *La chronologie*, Paris 1958, p. 437.
16. Voir plus bas.
17. PETROWICZ, I primi, p. 117.
18. Jean Nasredinian consacra le 25 mars 1398 l'église Saint-Nicolas de Kamenietz : *ibid.*, p. 117.
19. St. S. GOROVEI, Note de istorie medievală suceveană, *Suceava. Anuarul Muzeului Județean*, [Suceava], 10, 1983, p. 214. Il fait également observer p. 190 que la bulle du catholicos Théodore II, du 18 août 1388, fournit la première mention de l'existence de la ville.
20. Nous utilisons l'acte d'après P. P. PANAITESCU, Hrisovul lui Alexandru cel Bun pentru Episcopia armeană din Suceava (30 iulie 1401), *Revista istorică română* 4, Bucarest, 1934, p. 44-56 (édition, traduction roumaine, commentaire et photographie en regard de la p. 46). Le document se lit à la p. 45 dans son libellé slave. Le grand slaviste roumain s'étonne à tort qu'en 1401, quand fut délivré le diplôme en question, le patriarche de Constantinople fût Mathieu, et non Antoine. Il n'a pas saisi qu'il s'agissait de lettres patriarcales plus anciennes dont Jean n'avait pas encore pu se prévaloir en Moldavie. On trouvera aussi la pièce en question dans le *Corpus des documents moldaves*, I, Bucarest 1954, p. 12 (n° 15), mais seulement en traduction, de même que le texte slavon dans les *Documenta Romaniae Historica. A) Moldova*, I, Bucarest, I, 1969 (sous la date). J. DARROUZÈS, *Les registres des Actes du Patriarcat de Constantinople*, VI, Paris 1979, p. 196 (n° 2916) enregistre la mention des lettres patriarcales d'Antoine IV, les faisant remonter « vers 1393 ». Sur ce précieux document voir aussi GOROVEI, cité note précédente, p. 213-214.
21. PETROWICZ, I primi.
22. *Ibid.*
23. GOROVEI, cité *supra* n. 19, p. 214.
24. Pour la suite des patriarches œcuméniques, voir GRUMEL, *Chronologie*, cité *supra* n. 15, p. 437.
25. Sur ce conflit et ses rebondissements, lire en dernier lieu l'étude de S. PAPACOSTEA, Byzance et la création de la « métropole de Moldavie », *Études byzantines et post-byzantines*, II, Bucarest 1991, p. 133-150 (avec p. 134, n. 1, l'essentiel de la bibliographie. Nous y ajouterons toutefois D. NASTASE, Les débuts de l'Église moldave et le siège de Constantinople par Bajazet I^{er} *Σύμμεικτα* 7, Athènes, 1987, p. 205-213).
26. N. Iorga, *Byzance après Byzance. Continuation de l'Histoire de la vie byzantine*, Bucarest, 1971, p. 61 (cette édition est, en fait la seconde de ce « grand petit livre », paru d'abord à Bucarest en 1935). Nouveau tirage, Paris [1992], même pagination.
27. Fr. MIKLOSICH et J. MÜLLER, *Acta et diplomata graeca*, V, Vienne 1887, p. 284 (le document occupe les p. 281-285). Acte original aux Archives de Vienne, publié une première fois par G. M. Thomas en 1855. Daté de janvier 6988 (= 1480), indiction 13. Le passage en question se lit dans N. IORGA, *Byzance après Byzance*, cité note précédente, p. 61, n. 96 (avec une curieuse erreur d'impression : Ἀγαρηνοὺς au lieu d'Ἀρμενίους, comme le porte l'édition de Vienne). Heureusement, la traduction de Iorga écrit correctement « Arméniens ». On comparera sa traduction et la nôtre : « Si donc le Grand et Très-Haut Seigneur, qui est d'une autre foi, laisse les chrétiens absolument tous libres dans leur opinion et leur foi, oui, tous, ayant appris l'an dernier que dans la Grande Valachie, on violentait les Arméniens pour les faire orthodoxes, après avoir écrit et envoyé [un représentant], il décida que la loi de Dieu est contraire à la violence et il fit complètement cesser la persécution de là-bas. » Notre commentaire adresse les reproches du sultan au prince de Valachie car, de toute évidence, même si le patriarche ne le cite pas, seul le voévode valaque était

habilité à recevoir les messages de son maître l'empereur turc. Que « Grande Valachie » désigne bien la Valachie du Danube (en roumain *Tara Româneasca i. e.* le Pays roumain), cela ressort de maints autres exemples, cette principauté étant par excellence la Grande Valachie, alors que la Moldavie était la Petite. Un exemple encore peu connu dans notre livre *Le Mont Athos et les Roumains*, Rome 1986, p. 337 (comparaison avec le Paradis Céleste !).

28. *Histoire chronologique de la Roumanie* (sous la réd. de C. C. GIURESCU), Bucarest 1976, p. 381.

29. Voir à ce propos les travaux de M. Manoussakas, par ex. son livre *Ἀνέκδοτα πατριαρχικά γράμματα (1547-1806)*, Venise 1968.

30. Voir l'article « Arménie » de Fr. TOURNEBIZE dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, IV, Paris, col. 322-391, où l'auteur traite du Patriarcat arménien de Constantinople, dont le premier titulaire fut l'évêque arménien de Brousse, Joachim. De cette étude, il appert encore qu'au début, le patriarche arménien eut juridiction aussi sur les Juifs de l'Empire, bientôt soumis à un *khakkham-bascha*, par le même sultan. Ce dignitaire avait les mêmes privilèges que le patriarche grec ou l'arménien.

31. GRUMEL, *Chronologie*, p. 437.

32. V. GRECU, *Viața Sfântului Nifon...*, Bucarest 1944, p. 120, 1. 1-2 (la *Vita* roumaine n'en parle pas). En revanche, on trouve des détails supplémentaires - dont l'origine nous échappe - dans la brochure d'édification religieuse publiée par l'archimandrite Ch. D. BASILOPOULOS, *Ὁ Ἅγιος Νήφων*, Athènes 1975, p. 21. Nous ne savons pas trop ce qu'il faut entendre ici par « Scythes ». Des musulmans peut-être : la brochure citée parle en effet de convertis obligés de rompre avec leurs congénères en s'enfuyant fort loin. Or le clergé chrétien n'avait pas liberté de convertir les musulmans. Les renégats qui retournaient à la foi chrétienne payaient de leur vie, par le martyre, leur retour à la foi de leur baptême.

33. Dans la *Vie de Niphon* (brochure citée note précédente, p. 22-23), on lit comment un riche Turc de Constantinople, qui se livrait au commerce de la viande sur pied avec les Pays du Danube, raconta un jour au futur saint Jacob de Kastoria, comment le patriarche Niphon avait guéri sa femme, à laquelle les hodjas n'avaient pas réussi à rendre la santé. Revêtu de ses ornements liturgiques (étole et omophorion), le pontife reçut le couple dans l'église et commença à leur lire des prières. Une lumière recouvrit alors la femme et emplit tout le saint lieu. Sur quoi, l'épouse du marchand recouvra la santé. Ce miracle décida de la vocation du futur martyr Jacob qui se rendit alors chez le patriarche, auquel il se confessa, puis gagna le Mont-Athos où il se fit moine. Nous n'avons pas retrouvé ce miracle dans la *Vie de saint Jacob*. La *Vie grecque* de Niphon éditée par V. Grecu est muette à ce propos, et la version roumaine n'en souffle mot. Peut-être les lira-t-on un jour dans la *Vita* de Niphon (inédiée) par Justin Dékadyos dont le regretté L. Vranoussis préparait l'édition.

34. Voir là-dessus les travaux de L. Vranoussis, Les « Conseils » attribués au prince Neagoe (1512-1521) et le manuscrit autographe de leur auteur grec, *Actes du II^e Congrès international des Études du Sud-Est européen*, IV, Athènes 1978, p. 377-384 et P. S. NĂSTUREL, Remarques sur les versions grecque, slave et roumaine des « Enseignements du prince de Valachie Neagoe Basarab à son fils Théodose », *BNJ* 21, 1976, p. 249-271, en opposition avec les thèses soutenues par D. ZAMFIRESCU, *Neagoe Basarab și Învățăturile către fiul său Theodosie. Probleme controversate*, Bucarest 1973.

35. Le texte grec dans l'édition de V. GRECU, *Învățăturile lui Neagoe Basarab, Domnul Țării Românești (1512-1521). Versiunea grecească*, Bucarest 1942, p. 104, 1. 23-27 (l'exhortation se poursuit jusqu'à la p. 108, 1. 28).

36. Sur Ephrem d'Amid, devenu patriarche d'Antioche (527-545), voir l'article du Père A. GRILLMEIER, Ephrem d'Amid, dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XV, Paris 1963, col. 581-585. L'auteur précise (col. 584-585) que Tillemont avait tenté d'attribuer, sans fondement, le sermon sur la Transfiguration par Ephrem d'Édesse à ce patriarche d'Antioche.

Selon H.-G. BECK, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, Munich 1959, p. 378, l'auteur est bien Ephrem d'Antioche, longtemps confondu avec saint Ephrem le Syrien. Voir aussi M. CAZACU, La place des « Enseignements du prince Neagoe Basarab à son fils Théodose » dans l'histoire des idées politiques, *Buletinul Bibliotecii Române* 15 (19), Freiburg i. Br. 1989, p. 107-121, et notamment p. 114-115, lequel se rallie à notre thèse et à celle de Vranoussis contre le point de vue défendu par Zamfirescu.

37. Cf. *supra* n. 30.

38. Gr. IONESCU, *Histoire de l'architecture en Roumanie de la préhistoire à nos jours*, Bucarest 1972, p. 216, 223 (avec plans et relevés) et l'album de M. M. POPESCU, *Sculptura medievală in piatră din țările romane*, Bucarest 1985, photos 17-24.

39. Voir notre article cité *supra* n. 34. Par *essentiel* nous entendons suggérer que le texte relatif à la réinhumation des restes de la mère et de trois des enfants du prince Neagoe dans l'église nécropole d'Argeș fut manifestement écrit en grec par Manuel de Corinthe sur place, en Valachie autrement dit, et qu'il aura été mis au point peu de temps après la cérémonie qu'il semble décrire ou évoquer en quelque sorte. On a là peut-être le cérémonial même de la solennité célébrée alors. On trouvera ce texte chez V. GRECU, *Învățăturile*, cité *supra* n. 35, p. 40-53.

40. Ch. G. PATRINELIS, Δύο ἀνέκδοτα κείμενα περὶ τοῦ Μανουῆλ Κορινθίου, *Πελοποννησιακὰ* 8, p. 137-146 et l'article du même (cité p. 137, n. 1) sur les grands rhéteurs du patriarcat (dont Manuel de Corinthe plus particulièrement).

41. Voir l'article de L. VRANOSSIS et le nôtre cités *supra* n. 36.

42. Voir les versions (roumaine et grecque) de la *Vita* de saint Niphon.

43. L'évêque de Roman Macaire II a laissé dans sa chronique de Moldavie une trace de cette persécution. Le texte dans P. P. PANAITESCU, *Cronicile slavo-romane din sec. XV-XVI publicate de Ion Bogdan*, [Bucarest] 1959, p. 90 (texte slave) et p. 105 (traduction roumaine). Voici le passage en question dans notre traduction d'après le slave et sa traduction roumaine retouchée par nous : « Lui donc/ = le prince *ștefăniță*, selon la Providence de Dieu, abattit les autels et ferma les temples où les Arméniens enténébrés offraient leurs vains sacrifices, et il interdit leurs impuretés honteuses et leurs orgies ignobles et toute souillure. Et eux, il les ramena tous au Dieu de Sagesse et à la lumière du vrai baptême, les uns de plein gré, les autres malgré eux. Et la trompette gigantesque sortie d'or, d'un bout à l'autre de l'univers chanta et claironna partout sa foi dans le Créateur. ». Précisons que Macaire était un lettré nourri de littérature byzantine et de rhétorique ; sa chronique s'inspire du style de la version slave de celle de Constantin Manassès, dont le vocabulaire réapparaît à chaque pas. Il entretenait d'étroits rapports avec le Mont-Athos, notamment avec les monastères de Dionysiou et de Xéropotamou, ainsi que nous l'avons montré, p. 153 et 299, dans notre livre cité *supra* n. 27. Le fragment que nous venons de faire passer en français constitue le dernier paragraphe de sa Chronique ; de toute évidence, le savant prélat trempa dans cette persécution, surtout que le prince *ștefăniță* avait été formé par lui. On n'oubliera pas que son siège, la ville de Roman, renfermait aussi une nombreuse et riche colonie de marchands et artisans arméniens, qui y avaient élevé une église de bois détruite lors de la persécution, mais rebâtie en 1609 par « le seigneur Agopsa ». L'édifice actuel remonte à 1848-1858 et porte le vocable de la Dormition de la Vierge (ces quelques détails à travers N. STOICESCU, *Repertoriul bibliografic al localităților și monumentelor medievale din România*, Bucarest 1974, p. 720). Les représentations d'Arméniens parmi les réprouvés - Turcs, Tatars, Juifs, Latins - sur certaines fresques moldaves du XVI^e s. illustrant le thème grandiose de la Seconde Parousie (Humor, Voroneț, Moldovița, Sucevița), ne sauraient être citées par nous autrement qu'à titre informatif sur la mentalité de l'époque. On trouvera la bibliographie roumaine essentielle (travaux de I. D. ȘTEFĂNESCU, S. ULEA, etc.) dans M. K. GARIDIS, *Études sur le Jugement Dernier post-byzantin du XV^e s. à la fin du XIX^e s. Iconographie - Esthétique*, Thessalonique 1985, p. 92-95 notamment. On retiendra cette observation pertinente de l'auteur que les Arméniens des Pays

roumains, parfois persécutés pour leur dissidence religieuse, « ont pris place *a priori* parmi les pécheurs au même titre que les envahisseurs tatars musulmans. » Nous ferons même observer que l'origine criméenne de nombreux Arméniens habitués à vivre avec les Tatars - certains portent des noms typiquement musulmans, tel le Mouratis, Mourad, de notre note 8 - devait contribuer à les faire mal voir des Roumains. Ce genre de représentations ne se rencontre pas en Grèce ni en Serbie, pays conquis par les Ottomans, à la différence des Principautés roumaines, seulement tributaires des Turcs. Mais les Russes dénoncent, de leur côté, leurs hérétiques, sans y faire figurer pourtant les Arméniens : voir encore là-dessus l'intéressant mémoire de M. GARIDIS, La représentation des « nations » dans la peinture post-byzantine, Byz. 39, 1970, p. 86-103 et 6 pl. (Dans son livre cité plus haut, notre collègue ne semble pas avoir connu nos remarques en marge de cet article : voir *Revue des Études Roumaines* XV, Paris, 1975, p. 221-222, lesquelles élargissent et précisent les catégories de damnés propres à la peinture roumaine). Quant aux griefs et même aux invectives des Grecs de Byzance à l'encontre des Arméniens - panoplie à laquelle les Roumains ont puisé par la suite - on peut toujours recourir à J. DARROUZÈS, Trois documents de la controverse gréco-arménienne, REB 48, 1990, p. 89-153 (voir aussi du même, Bulletin critique, *ibid.*, 25, 1967, p. 288-291). Évidemment, les Arméniens ont leur propre littérature théologique anti-orthodoxe.

44. Le diacre arménien Minas Tokatli (de Tokat), victime lui-même de ces tragiques vexations, a écrit là-dessus un thrène demeuré célèbre que nous ne connaissons qu'à travers la traduction roumaine qu'en a donnée Gr. M. BUICLIU, *Cântec de jăluire asupra Armênilor din Tara Vlahilor*, Bucarest 1895, 44 p. La brièveté du règne de ștefăniță (11 juin 1551 - 1^{er} sept. 1552) suffit pour fixer d'assez près la chronologie des persécutions.

45. Voir dans I. CORFUS, *Documente privitoare la istoria României culese din Arhivele polone. Secolul al XVI-lea*, Bucarest 1979, les serments des princes de Moldavie Alexandre Lăpușeanu, du 22 juin 1553, et de son compétiteur et successeur Despot (Jacob Héraclide), de 1563, s'engageant par devant le roi de Pologne Sigismond Auguste à « permettre de réparer et bâtir dans notre pays les églises saxonnnes et arméniennes détruites par le voévode ștefăniță le Mauvais » (les Saxons étaient les colons allemands protestants de Transylvanie établis dans diverses villes moldaves) (voir CORFUS, *op. cit.*, p. 169-170, original polonais, avec p. 175 la trad. roum., ainsi que p. 214, texte polonais, et p. 219 sa trad. roum. : documents n^{os} 84 et 114). L'appui du souverain polonais aux Arméniens s'explique par les liens existant entre ses sujets arméniens et ceux de Moldavie, apparentés et associés par le commerce. De même, son attitude envers le luthéranisme implanté en Moldavie fait partie de la politique religieuse du royaume de Pologne, portée à la tolérance envers les diverses fractions issues de la Réforme protestante, notamment envers les calvinistes : voir là-dessus Al. GIEYSZTOR, St. KIENIEWICZ et alii, *Histoire de Pologne*, Varsovie 1971, p. 203-207 et p. 217-223.

46. Le beau volume publié sous la direction de G. DÉDÉYAN, *Histoire des Arméniens*, (Toulouse 1982), escamote un peu trop le rôle des Arméniens des pays roumains. Espérons qu'une seconde édition saura leur faire la part à laquelle ils ont droit. Nous consignons ici une information tirée du récent recensement de la population de la Roumanie, effectué entre le 7 et le 16 janvier 1992 : à cette date on dénombrait encore 2023 Arméniens se déclarant comme tels, alors qu'en 1977, il y en avait 2342. Voir la publication roumaine publiée à Saint-Cloud, *Lupta. Le combat* n° 189, 22 sept. 1992, p. 9.

47. Bratei était le logothète (chancelier) de Moldavie. Cette haute fonction lui donnait autorité aussi dans les affaires ecclésiastiques.